

PROPOSITION-ÉNONCÉ

L'UNITÉ MINIMALE DE L'ANALYSE
TEXTUELLE

PROPOSITION-ÉNONCÉ

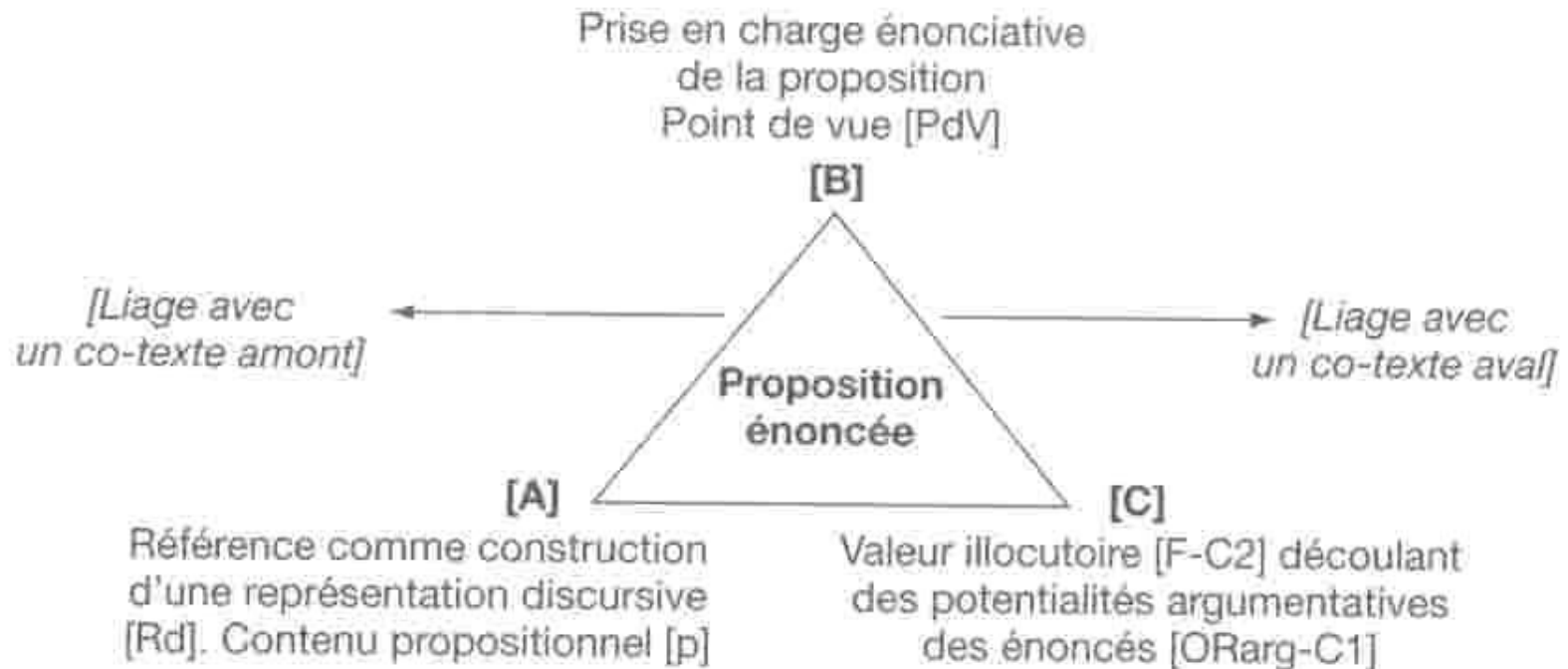
- **énoncé(e)** - produit d'un acte d'énonciation : énoncé par un énonciateur à destination d'un destinataire-interprétant ayant valeur de co-énonciateur
- **proposition** - micro-unité syntaxique et micro-unité de sens
- Il n'existe pas d'énoncé isolé - un énoncé élémentaire répond à un ou plusieurs autres et/ou en appelle un ou plusieurs autres

TOUTE PROPOSITION-ÉNONCÉ COMPORTE TROIS DIMENSIONS COMPLÉMENTAIRES :

- une dimension énonciative [B] qui prend en charge un
un
- contenu référentiel [A] et lui donne une certaine
- potentialité argumentative [C] qui lui confère une
force ou valeur illocutoire plus ou moins identifiable

PROPOSITION-ÉNONCÉ SCHÉMA DE JEAN-MICHEL ADAM (2005, P. 68)

Schéma 9



ACTE DE RÉFÉRENCE

- Référence - procédure ou fonction par laquelle la langue renvoie au monde, à la réalité extra-linguistique réelle ou imaginaire
- le schéma du signe linguistique de F. de Saussure
- le triangle sémiotique d'Ogden-Richards
- Exemple: *Le chat de mon voisin s'est perdu dans le jardin de Luxembourg.*

PRISE EN CHARGE ÉNONCIATIVE

- Les instances responsables du point de vue exprimé dans l'énoncé (l'énonciateur)
- La prise en charge d'un point de vue est marquée par un très grand nombre d'unités de la langue :
 - Les différentes sortes de discours rapportés: discours direct (DD), discours indirect (DI) discours indirect libre (DIL)
 - Les marqueurs comme *selon*, *d'après* et *pour*, modalisation par un temps verbal comme le conditionnel, choix d'un verbe d'attribution de parole comme *prétendent*, *paraît-il*, reformulations de type (c'est) *en fait*, *en réalité*, etc.
 - Les guillemets ou italiques (les phénomènes de modalisation autonymique)

PRISE EN CHARGE ÉNONCIATIVE

- ❑ Les indices de personnes: depuis les pronoms et les possessifs marqueurs de la personne (*mon, ton/votre, son livre*), noms de qualité (*traître, ce traître de X, cet abruti de Y*)
- ❑ Les déictiques spatiaux et temporels, éléments qui font référence à la situation dans laquelle l'énoncé est produit : adverbes (*hier, demain, ici, aujourd'hui*), groupes nominaux (*ce matin, ouvrez cette porte*), groupes prépositionnels (*dans dix minutes*), adjectifs (*la semaine dernière*), certains pronoms (*il pense à moi*), certains déterminants (*mon arrivée*).
- ❑ Les temps verbaux correspondent à différents types de repérages par rapport à la position de l'énonciateur
- ❑ Les modalisateurs *sincèrement, franchement, malheureusement*, etc.

ORIENTATION ARGUMENTATIVE

- détermine le statut de l'énoncé en tant qu'argument ou contre-argument pour une conclusion ou en tant que conclusion
- Ex. (J.-M.Adam) :
Il est petit, mais il habite à Prague.
- L'orientation argumentative confère à l'énoncé une force ou valeur illocutoire plus ou moins identifiable.

ACTE DE LANGAGE (J. AUSTIN, J. SEARLE)

- Le but de l'usage du langage n'est pas limité à la représentation d'un état de choses.
- La langue est d'abord un moyen d'agir sur autrui.
- Quand un locuteur énonce une phrase dans une situation de communication donnée, il accomplit un acte de langage. Comme tout acte, un acte de langage vise à modifier un état de choses existant.
 - *Je déclare la séance ouverte.*
 - *Je jure de dire toute la vérité, rien que la vérité.*
 - *Je te baptise au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.*
- Un acte de langage possède une force illocutoire (F), qui s'applique à un contenu propositionnel (p) représentant un état de choses.

UN ACTE DE LANGAGE SE DÉCOMPOSE EN TROIS SORTES

- **Un acte locutionnaire (ou locutoire)**
 - l'acte de production d'un énoncé, qui a trois composantes étroitement liées: un acte de production des sons, un acte de combinaison des mots en phrases et un acte de référence. Le résultat de l'acte locutionnaire est une phrase, pourvue d'une signification.
- **Un acte illocutionnaire (ou illocutoire)**
 - C'est l'acte de langage proprement dit, ce que le locuteur fait en parlant, conformément à une convention reconnue : poser une question, donner un ordre, faire une promesse, ...
- **Un acte perlocutionnaire (ou perlocutoire)**
 - C'est l'effet produit par l'acte illocutionnaire sur l'allocutaire. Il n'est pas prévu par la convention, mais permet d'évaluer la réussite ou l'échec de l'acte illocutionnaire suivant les réactions de l'allocutaire.